Saison 2023/2024

Charte des engagements des nageurs et des parents

En tant que nageur, nageuse de l'ENRN natation, je m'engage à :

- ✓ Respecter et faire respecter toutes les directives et les règlements de la Fédération Internationale de Natation Amateur (FINA), de la Fédération Française de Natation (FFN) ainsi que ceux de mon club.

- ✓ **L'adhérent pourra démarrer l'activité uniquement lorsque son dossier d'inscription sera complet**

- ✓ Respecter le règlement intérieur de l'établissement sportif (piscines Nogent et Romilly S/Seine) :

  - ✓ Me déchausser à l'entrée afin de respecter la propreté des vestiaires.
  - ✓ Ne pas dégrader les installations communes (vestiaires, douches, sanitaires) et prendre soin du matériel qui m'est confié.
  - ✓ Ne pas crier dans les vestiaires.

  - ✓ Ne pas s'asseoir sur les lignes d'eau au cours des récupérations (risque de rupture)
  - ✓ Savoir Vivre (politesse, courtoisie) envers toute personne (personnel de l'établissement et autres sportifs).

- ✓ Arriver aux entraînements avant l'heure pour être au bord du bassin dès le début de la séance.

- ✓ Pour des raisons de sécurité il est interdit de se mettre à l'eau si l'entraîneur n'est pas présent.

- ✓ Suivre assidûment les séances d'entraînement prévues par mon entraîneur et justifier mes absences et retards, s'il y a lieu.

- ✓ Ecouter attentivement les consignes et les respecter autant que possible.

- ✓ Être respectueux (se) de mon entraîneur, des éducateurs, des membres du bureau, des parents et des autres nageurs.

- ✓ Aider à installer ou à ranger les lignes d'eau et le matériel du club à chaque entraînement.

- ✓ Ne pas emprunter le matériel de natation du club pour une utilisation personnelle à l'extérieur de la piscine sans autorisation de l'entraîneur ou d'un dirigeant.
- ✓ Prendre soin de mes affaires personnelles et les ranger dans l'armoire et/ou le bac destiné à cet effet.

- ✓ Les membres s'engagent à respecter et appliquer les Statuts et le Règlement Intérieur de « Esperance Nogent Romilly Natation » ». La qualité de membre se perd par :non-paiement de la cotisation annuelle, démission, exclusion.

- ✓ La cotisation est individuelle et annuelle. Son montant est défini annuellement par le Bureau Directeur. Il est le même pour tous les groupes et peu importe le nombre d'entrainements.

- ✓ **Toute activité interrompue du fait de l'adhérent (maladie, déménagement, arrêt volontaire...) ou de toute raison externe (épidémies, pandémie, confinement…) ne donnera lieu à aucun remboursement.**

- ✓ **Pour des raisons sportives et de sécurité, tout nageur ne participant pas régulièrement aux entraînements, ne pourra être engagé en compétition. Les nageurs des groupes Elite et Espoirs s'engagent à participer à au moins deux entrainements par semaine ou 10 entrainements par mois. A défaut de cela, ils ne seront pas engagés en compétition. Le bureau validera la liste de engagés après vérification des présences aux entrainements.**

- ✓ Lors des déplacements, il sera demandé aux nageurs et aux accompagnateurs une participation pour les repas. Tout repas réservé devra être réglé avant le jour de la compétition Tout repas commandé sera facturé.

- ✓ Le club ne possédant pas de transport collectif, les parents doivent conduire leur enfant sur le lieu de la compétition et le récupérer à la fin de la journée. Ils sont également responsables de leur enfant sur les temps de pause (midi par exemple).

En compétition:

- ✓ Les adhérents des groupes compétitions du club doivent se soumettre aux examens préventifs ou de contrôles réglementaires y compris les contrôles anti-dopage éventuels.

- ✓ **Les engagements aux compétitions sont soumis à des dates impératives. Tout nageur ne répondant pas à la convocation, uniquement par mail, aux dates demandées ne sera pas engagé et ne pourra l'être.**
- ✓ **Porter les couleurs de mon club (bonnet et tenue) lors de toutes les rencontres officielles.**
- ✓ Soigner mon langage et mon comportement en tout temps afin de refléter la fierté de représenter mon club.
- ✓ Faire que l'esprit d'équipe prime sur mes succès individuels.
- ✓ Demeurer, lors des compétitions, à l'endroit qui me sera assigné pour ainsi garder une discipline et pouvoir encourager mes coéquipiers.
- ✓ Participer à toutes les compétitions décidées en accord avec mon entraîneur et à donner le maximum dans toutes les épreuves auxquelles mon entraîneur m'a inscrit(e).
- ✓ Respecter le choix des nages et les choix sportifs décidés par mon entraîneur.
- ✓ Accepter que des sanctions me soient imposées pour tout manquement aux dits règlements.

En tant que parent, je m'engage à :

- ✓ M'assurer que la séance de natation a bien lieu avant de laisser le ou les enfants seuls à la piscine. Ne pas laisser les enfants seuls devant la piscine tant qu'un responsable du club n'est pas présent.

- ✓ Récuperrer mon enfant à l'heure après l'entraînement ou au retour de compétition. Si je prévoie un retard supérieur à 10 minutes (pour les enfants mineurs) je préviens par téléphone les éducateurs. Les enfants mineurs doivent attendre à l'intérieur de l'enceinte de la piscine, en attendant leurs parents.

- ✓ Je m'assure que mon enfant a bien prévenu l'entraîneur ou un membre du bureau de la non-participation à une compétition pour laquelle il s'était engagé. Toutes pénalités financières pour le club en cas de non-respect de ce règlement seront à la charge des parents.

- ✓ Respecter le choix des nages et les choix sportifs décidés par mon entraîneur lors des compétitions.
- ✓ Respecter le choix du club et des entraineurs de changer ou non le nageur de groupe, sans intervenir de quelque façon que ce soit (pas d'appel, pas de chantage, pas de mensonge...).

- ✓ Chaque groupe est sous la responsabilité d'un entraîneur qualifié. Les listes établies en début d'année sont sans appel. Un changement de groupe ne peut être envisagé en cours de saison que sur demande de l'entraîneur auprès du comité directeur qui validera ou non cette décision

Rappel

- ✓ Le respect et la politesse doivent être une priorité pour tous les adhérents de la section envers toutes les personnes susceptibles d'être rencontrées lors des entraînements, des stages ou des compétitions. **Les parents ne doivent pas discuter les décisions sportives ou autres, ni s'immiscer dans les décisions prises par les entraineurs ou membres du bureau, ni essayer de les faire fléchir. Ils doivent s'abstenir d'intervenir dans les conseils donnés par l'entraineur qui est la seule personne habilitée à intervenir auprès des nageurs lors des compétitions. Les nageurs doivent restés auprès de l'entraineur lors des compétitions et ne se rendre auprès des parents qu'après autorisation. Toute personne ne respectant pas ces recommandations pourra être sanctionnée voire interdite de présence au bord des basins lors des compétitions**.
- ✓ Le matériel prêté par la structure doit également être respecté. Dans le cas contraire, une radiation de la section natation pourrait être prononcée.

……

Je reconnais avoir pris connaissance de l'ensemble des informations concernant les coûts, les conditions de participation, les règlements concernant l'ENRN et je m'engage à les respecter.

Nom du nageur : Date :

Signature du nageur : Signature des parents :